

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD

TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE

SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

NOS REVENDICATIONS

Augmentation des Tarifs

L'importante dépréciation du franc français qui survint dans la deuxième quinzaine d'octobre, imposait un réajustement immédiat des salaires.

Après une rapide consultation de toutes ses sections, l'Union Nationale présente à tous les employeurs de province une demande d'augmentation de 15 % sur les tarifs de base en vigueur.

Bien que tout justifiait pleinement cette revendication, la dépréciation du franc, la situation commerciale, le niveau de nos salaires et l'augmentation du coût de la vie, elle ne devait cependant pas être acceptée de bonne grâce, et après quelques jours, la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de St-Claude déclara accepter le 10 %, tandis que les Coopératives *Adamas*, *Le Diamant*, *La Felletinoise*, et MM. Rabinovitch et Léon Reffay, acceptaient l'intégralité de notre revendication.

Consultées, les différentes assemblées syndicales furent unanimes à maintenir la première revendication.

Cette fois les patrons acceptèrent, de sorte qu'à partir du 1^{er} décembre les pourcentages appliqués sur les tarifs de base seront les suivants :

TARIF DE DÉBRUTAGE

<i>Retaille</i>	55 %.
<i>Autres bruts</i>	65 %.

(Augmentation supplémentaire sur les clivés et irréguliers comme par le passé).

TARIF DE POLISSAGE

<i>Brut plein et retaille de mauvaise qualité</i>	85 %.
<i>Retaille de bonne qualité</i>	70 %.
<i>Brut Scié</i>	45 %.

Augmentation sur les mauvais bruts comme par le passé. Prix du boort et de la place sans changement.

*

Ici se place un fait qui mérite d'être signalé, qui doit être mis à la décharge des patrons et qui explique en partie leur première réponse.

L'Union Régionale Diamantaire (Syndicat Chrétien), avait demandé, elle aussi une augmentation des tarifs, mais sa revendication était inférieure à la nôtre. En outre elle n'avait pas posé la question des vacances.

On s'explique fort bien que, placés en face de deux propositions, les patrons aient été enclins à admettre la moins élevée.

Et ceci, plus que tout ce qu'on pourrait dire, montre le danger que présentent pour les intérêts ouvriers, les groupements confessionnels qui gravitent autour de nos organisations.

Sans autres commentaires.

**

Vacances payées

En même temps que la demande d'augmentation des tarifs nous avions demandé à nos patrons de prendre toutes disposition utiles afin de pouvoir accorder à leur personnel, dès 1926, une semaine de vacances payées.

Rappelons les termes dans lesquels fut présentée cette revendication :

« Corrélativement à cette demande d'augmentation des tarifs, nous vous prions de prendre toutes mesures utiles, afin que dès 1926, tous les ouvriers faisant partie de votre personnel puissent jouir d'une semaine de vacances payées.

Nous ne pensons pas qu'il soit besoin d'insister sur le principe, car il n'est plus personne pour contester que l'ouvrier peut prétendre, ainsi que toute autre personne, à quelques jours de repos chaque année.

Et cette réforme pénètre si bien dans les mœurs que nous pourrions citer nombre d'Administrations ou d'Etablissements Industriels privés, dont déjà le personnel bénéficie de cette réforme d'une durée parfois plus longue — sans parler des Coopératives Diamantaires de la Région.

L'effort demandé n'est pas grand puisqu'un pourcentage de 2 % sur le travail effectué (frais non déduits) suffit amplement à assurer le paiement de cette semaine de congé.

Cela d'ailleurs est presque indifférent puisque cette revendication est en ce moment même posée dans tous les pays où l'on taille du diamant. Le pouvoir de concurrence de l'industrie française ne saurait donc en être affecté.

Nous attirons aussi votre attention sur l'avantage que présenterait pour notre indus-

trie l'arrêt total de la production mondiale des tailleries pendant une semaine, en période de morte-saison (au mois d'Août par exemple).

Nous nous permettons de joindre à cette lettre diverses suggestions pour l'application de cette mesure ».

On voit par les chiffres donnés que cette réforme est loin d'être du domaine des choses irréalisables. Qui prétendra que ce 2 % ne peut pas être supporté par notre industrie ? D'autant plus que — et nous insistons sur ce point — les vacances payées existent en plusieurs pays pour les ouvriers de notre industrie, et que là où elles n'existent pas, la revendication est en ce moment même posée et est sur le point d'aboutir.

Qui niera la bonne influence qu'aurait sur l'industrie en général l'arrêt total des tailleries du monde entier, en période de morte-saison ?

Personne n'osera soutenir ces choses.

Et c'est d'un autre argument que nos patrons usèrent pour écarter notre proposition.

Cet argument, le voici :

« Quand à la question des vacances le moment est bien mal choisi. Vu la situation économique de notre pays, il faudrait travailler beaucoup plus et exporter de plus en plus pour relever notre franc ».

Disons tout de suite que cet argument ne saurait avoir de prise sur nous.

La situation économique de notre pays est mauvaise ?

A qui la faute ?

Pas à nous assurément ! Pas à la classe ouvrière qui n'a cessé de travailler quand on lui a permis de le faire.

Nous n'avons aucune part de responsabilité dans la situation actuelle, et s'il est des efforts à demander, des sacrifices à accomplir, il est d'autres épaules et d'autres bourses que celles des ouvriers.

La situation actuelle est la résultante de la guerre. Or, ce n'est pas parmi nous qu'on trouvera les hommes qui pousseront à la guerre....

Ce n'est pas parmi nous que se trouvent ceux qui, grâce à leurs moyens et à leurs relations, trouveront vite le moyen d'éviter le supplice des tranchées....

Ce n'est pas parmi nous qu'on trou-

vera des profiteurs du grand malheur public !

Il est pour le moins étrange qu'on songe à demander aux classes laborieuses de ce pays, de nouveaux sacrifices, tandis que les gros profiteurs qui étaient leur luxe insolent font prendre très patriotiquement le chemin des frontières à leurs gros capitaux !

Et puis examinons d'un peu plus près cet argument.

Est-il vrai comme on le prétend qu'une semaine de vacances nuirait à nos exportations ?

Nous prétendons qu'il n'en est rien, car s'il y a diminution de la quantité de marchandise exportée, le prix de celle-ci étant majorée du 2 % nécessité par l'indemnité de vacances, *le chiffre de nos exportations ne change pas*.

D'autre part, chacun sait bien que dans notre métier, une semaine de vacances, *c'est une semaine de chômage en moins*.

D'ailleurs, les patrons de la place de Paris ne doivent pas faire leur, l'argument de leurs collègues de St-Claude puisque la plupart d'entre eux ferment habituellement leurs usines pendant une, deux et même trois semaines ?

Nous nous étions sans doute trop avancés en déclarant dans notre lettre « qu'il n'était pas besoin d'insister sur le principe, car il n'était plus personne pour contester que l'ouvrier peut prétendre, ainsi que toute autre personne, à quelques jours de congé chaque année ».

Car il s'est trouvé des patrons pour s'étonner : « Mais le métier de diamantaire n'est pas fatigant. Vous éprouvez donc le besoin de vous reposer ? »

Monsieur le Patron, vous oubliez les yeux, les nerfs et les poumons qui ont besoin de repos et d'air pur !

D'autres se sont indignés : « Des vacances pour nos ouvriers ? Mais c'est la première corporation qui demande ça. Cela ne se serait jamais vu ! »

Mais si, Monsieur le Patron, cela s'est déjà vu ! Vous oubliez — pour ne parler que de notre pays — le personnel de toutes les grandes administrations, celui des banques, et de la plupart des grandes maisons de commerce de toutes les grandes villes de France, des ouvriers de nombreuses imprimeries privées, d'Etablissements privés de l'industrie des Cuir et Peaux, etc., et sur tous ces cas nous sommes à même de vous fournir les plus grandes précisions.

Sans parler des Coopératives Diamantaires de la région ni de quelques manufactures de pipes dont le personnel employé jouit déjà d'un congé payé, ce que vous ne pouvez ignorer.

Et nous affirmons hautement le droit pour l'ouvrier de bénéficier de quelques jours de répit qui viendront rompre la monotonie de son travail.

Nous pensons qu'une maison n'est pas

quitter envers un ouvrier lorsqu'elle lui a payé en échange de son travail, un salaire qui la plupart du temps, est fonction du coût de la vie et permet tout juste à l'ouvrier de subvenir à ses besoins.

Comment, avec la pénurie d'ouvriers dont se plaignent tous nos patrons, peuvent-ils s'opposer à une réforme très désirée par les ouvriers, et susceptible de ramener à l'industrie, quelques-uns de ceux qui l'ont quittée ??

Comme pour la demande d'augmentation des tarifs, la question des vacances fut posée une deuxième fois à l'attention de l'organisation patronale.

Cette deuxième tentative n'eut pas plus de succès que la première et on se borna à nous répondre que cette question ne pouvait être envisagée pour le moment.

Cette réponse provoqua naturellement un grand mécontentement chez tous nos camarades. Unanimement décidés à obtenir cette réforme pour l'année 1926, ils décidèrent de maintenir cette revendication et la lettre suivante fut adressée à la Chambre Syndicale Patronale de St-Claude, qui seule nous a répondu négativement. Naturellement cette revendication reste également posée pour tous les patrons non syndiqués et ceux des autres centres :

30 Novembre 1925

Monsieur Emile DALLOZ,
Président de la Chambre Syndicale
des Patrons Diamantaires,
à Saint-Claude.

Monsieur,

Nous avons donné connaissance de votre lettre du 26 courant, et sommes heureux de la solution donnée à l'augmentation des salaires.

Quant à la question vacances, nous regrettons une fois de plus qu'elle ait été écartée purement et simplement par votre organisation, car, nous répétons que notre demande traduit un désir profond et parfaitement légitime des ouvriers, et peut être accordée même dans les circonstances présentes.

C'est pourquoi nous vous prions de considérer que la revendication de cette réforme reste toujours posée et nous insistons vivement pour que votre organisation la mette à l'étude, car nous espérons toujours en bénéficier en l'année 1926.

Plusieurs mois, il est vrai, nous séparent du moment des vacances, mais il est nécessaire que les modalités d'application soient définies assez tôt pour rendre cette application possible le moment arrivé.

Aucun argument sérieux ne nous a été opposé et c'est bien qu'il n'y a pas d'obstacle d'importance à cette réforme.

Nous espérons que vous donnerez avant peu une solution satisfaisante à cette question qui, à la longue, pourrait devenir irritante, et, confiants en votre décision, nous vous prions d'agrémenter, Monsieur, nos salutations distinguées.

E. PONARD.

En attendant, que chaque ouvrier fasse auprès de son employeur le nécessaire pour que ceux-ci comprennent combien nous tenons à cette réforme, car, certains parmi ceux-ci, ne semblent pas être suffisamment convaincus de cette réalité.

La question reste posée. Nous aurons soin de le rappeler dans quelque temps.

Si à ce moment-là on sent chez chacun de nous, le désir profond d'aboutir, si on sent que la masse des ouvriers syndiqués est dressée en un bloc unanime, nous aurons satisfaction.

A la tâche, donc !

E. PONARD.

Pour que vivent nos organisations

Nous reproduisons ci-dessous le texte d'une circulaire adressée par le Secrétariat de l'Union Nationale à tous les syndicats adhérents.

Il est nécessaire en effet, que tous les camarades soient à même de connaître les raisons pour lesquelles nous nous voyons dans la nécessité absolue de demander un relèvement des cotisations aux différents organismes syndicaux.

La première de ces raisons réside dans la nécessité de donner à l'Union Nationale des moyens lui permettant de vivre.

Examinons donc ensemble le budget de cette organisation.

Vous connaissez tous la décision prise par le récent Congrès International de Paris à l'égard de l'organisation française, décision attendue et déjà reculée, qui n'est que la suite logique des décisions du Congrès de Londres.

Jusqu'à présent l'Alliance Universelle a soutenu de ses subsides l'organisation française. Ce soutien financier, compréhensible au début de l'organisation, s'est continué beaucoup plus longtemps que les prévisions les plus raisonnables permettaient de le penser.

Jusqu'au Congrès de Londres et un an après encore, l'Alliance Universelle a assumé la totalité des frais de propagande en France.

Depuis cette date, l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français a pris à sa charge la moitié du traitement du Permanent et des frais de propagande, l'autre moitié et la totalité des frais du bulletin continuant à être payés par l'Alliance.

Le Congrès de Paris a pensé qu'aujourd'hui l'organisation française existe depuis assez longtemps et est suffisamment forte pour vivre par ses propres moyens. Et cette décision est bien trop logique pour que nous nous attachions à la justifier.

Très prochainement, l'Union Nationale devra donc assumer tous les frais de la Permanence, de la propagande et du journal. Devant cette éventualité, nous nous voyons contraints de demander aux syndicats le complément de ressources qui lui sont nécessaires pour faire face à ses charges.

Voici quelques chiffres à cet égard :

La cotisation est actuellement de 1,60 par membre et par mois (non comprise la cotisation au Rayon de Soleil), avec déduction de 0,40 par semaine de chômage. Cela nous donne comme moyenne de recettes mensuel-

les pendant les années 1923-24-25, une somme de 1.410 francs. Ce sont les seules ressources de l'Union.

Dans l'avenir, nous aurons à supporter comme dépenses absolument régulières :

Le traitement du Permanent.... 1.000 fr.
L'impression et l'envoi du journal 565 fr.

Soit au total..... 1.565 fr.

Il ne paraît donc pas exagéré de prévoir et d'assurer à l'organisation, un budget mensuel de 2.000 francs, les 435 francs restant devant couvrir les frais de correspondance et de bureau, les tournées de propagande, les frais de Congrès, etc., toutes choses qui naturellement augmentent parallèlement au coût de la vie.

Sans être prophète, il est bon d'espérer en outre, une hausse probable du prix du journal, en raison de l'augmentation continue du prix du papier et — si les autres corporations suivent notre exemple — de la main-d'œuvre.

Pour assurer ce budget de 2.000 francs, nous avons calculé que la cotisation actuelle devrait être majorée de 0,80. Elle se trouverait ainsi portée à 2,40 (3 francs avec la cotisation au *Rayon de Soleil*).

C'est le minimum indispensable qui permettra à l'Union Nationale de fonctionner normalement et sans à-coups.

Le Comité de l'Union vous propose donc d'adopter ce taux de cotisation (avec déduction de 0,60 par semaine de chômage) à partir du 1^{er} janvier prochain.

Si cette mesure est adoptée et il faut qu'elle le soit car l'existence de l'organisation en dépend, les syndicats de province seront dans l'absolu nécessité de relever le taux de leurs cotisations syndicales. Nous avons déjà d'ailleurs appelé, par la voie du journal, l'attention sur ce point, et il n'est pas un syndiqué qui n'ait senti combien était dérisoire le taux de la cotisation actuelle.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'avant guerre la cotisation était de 3 francs par mois, ce qui représente 15 francs au cours actuel du franc.

Qu'on se souvienne aussi qu'un diamantaire parisien gagnant 200 francs paie 3 fr. 15 de cotisation par semaine, qu'un ouvrier belge paie 6 francs pour le même salaire et qu'un ouvrier hollandais paie davantage en

1925.

Déjà des syndicats, sans plus de retard se sont mis à la besogne.

Le Syndicat de Saint-Claude a proposé d'élever à 10 francs par mois le taux de la cotisation et a soumis cette proposition à ses membres par voie de référendum.

En même temps il prévoit l'augmentation des Secours Maladie et du Sou du Soldat.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, toutes les listes ne sont pas rentrées, mais d'ores et déjà, le résultat est acquis et il est certain que l'augmentation sera votée à une très forte majorité :

Actuellement 482 voix se sont prononcées pour l'augmentation, 16 contre.

D'autre part, le syndicat de Felletin vient d'adopter le principe de la cotisation proportionnelle au salaire (avec élévation du taux).

La nouvelle cotisation sera appliquée à partir du 1^{er} Janvier prochain.

Le Syndicat de Taninges a pris la même décision.

Ce système est évidemment le plus juste. S'il n'a pas été adopté à St-Claude où pourtant il a été envisagé, c'est en raison des très grandes difficultés de contrôle qui en résulteraient dans ce centre qui rayonne sur quatorze sections parfois très éloignées les unes des autres.

Le syndicat de Felletin est placé dans de toutes autres conditions puisque ses membres sont groupés dans un seul atelier — qui au surplus est une Coopérative. Il a donc toute facilité pour appliquer la cotisation proportionnelle et nous le félicitons de l'avoir fait. De même pour le Syndicat de Taninges.

La méthode de perception est secondaire et chaque syndicat aura à la résoudre au mieux de ses possibilités propres.

Ce qui est essentiel, c'est l'augmentation du taux de cotisation.

Nous appelons l'attention de tous les syndicats sur l'intérêt que présente la création d'œuvres de solidarité dans les organisations. En créant de nouveaux liens entre l'adhérent et le syndicat, elles assurent la stabilité des effectifs.

Nous signalons avec insistance ces questions vitales à l'attention de tous les syndiqués et particulièrement à celle des secrétaires de Syndicats qui ont pour devoir de faire se prononcer sur ce sujet les camarades de leur centre.

Nous ne doutons pas un instant du résultat et c'est avec une confiance entière, une absolue certitude, que nous attendons votre réponse.

Le Comité de l'U. N. S. O. D. F.

Valeurs Diamantières et Marché des Diamants

Si les fluctuations du change provoquent des variations dans le cours des valeurs de diamants, ce cours exprimé en monnaie anglaise est relativement très stable : *De Beers* se tient entre livres : 13 5/8 et 13 15/16 ; *Jagersfontein*, entre livres : 3 5/8 et 3 15/16.

Exprimées en franc français, ces variations paraissent naturellement beaucoup plus importantes, en raison des changements continuels de la valeur du franc. C'est ainsi que *De Beers*, à 1.750 le 31 octobre, s'élève à 1.841 le 28 novembre, avec la livre à 125,10.

Peu de chose à dire des différents marchés. Si on parle d'une certaine accalmie, il se fait pourtant des affaires, et on signale que tels articles pour lesquels la demande persiste demeurent introuvables.

Les grosses sortes sont particulièrement demandées.

Les prix du brut et du taillé sont toujours très fermes.

Les étrangers demeurent nombreux sur les marchés.

L'entrée en activité du nouveau Syndicat de Londres, qui ne devait avoir lieu qu'à la date du 1^{er} janvier a été avancée et dès la première semaine de novembre il a pris la place de l'ancien. C'est par ses soins que furent données les dernières « vues » qui, dit-on, étaient beaucoup mieux classées que les précédentes.

D'une façon générale, les perspectives restent favorables.

E. P.

A l'heure actuelle, nous ne possérons pas encore la traduction française du Compte-rendu officiel du Congrès International.

Nous en commencerons la publication dans le prochain numéro.

AU TRAVAIL

Nous trouvons, dans le « Diamantbewerker » d'Anvers, l'article suivant que nous croyons utile de reproduire :

Que, dans une même organisation, on puisse invoquer une personne ou une partie, contre l'un ou l'autre, c'est sans nul doute le plus grand mal qui puisse provenir de mauvaises intelligences entre parties.

Quand, en 1922, par exemple, prenant en mains la direction de l'organisation, nous entreprimes en maints endroits de relever les salaires, nous rencontrâmes dans la plupart des usines de la place le même phénomène.

Le moment que nous attaquions un peu fortement l'un ou l'autre patron, il menaçait de diriger ses marchandises vers un des villages de la campagne qui n'était pas encore organisé à ce moment-là.

Ou bien, il ne disait mot... et cédait... Mais quelques semaines ou quelques mois après, il feignait de cesser la fabrication, et, après quelque temps, nous apprenions qu'on travaillait pour ce patron dans telle fabrique, à la campagne... ou en ville, ne se trouvant pas encore sous le contrôle de l'organisation.

Ce qui importait surtout dans cet affaire, c'est que cela paralyssait fortement notre action pour l'obtention de meilleures conditions de travail. Un certain genre de patrons se trouvait en possession d'une arme dangereuse contre tous ceux qui travaillaient ou qui faisaient travailler réglementairement.

Ce que les patrons belges, ne se trouvant pas sous le contrôle du « Bond » (Syndicat), ont fait contre leurs collègues et leurs ouvriers, nous le voyons faire aussi depuis quelque temps par des patrons amstellodamois.

A l'occasion de la moindre poussée vers une amélioration, la menace est sortie au plus vite : « Alors, je vais à Anvers ». Il y en a qui, après avoir cédé, tâchaient de déplacer leurs affaires, pour se soustraire aux effets de l'accord, à l'élaboration duquel pourtant, ils avaient pris part.

Nous ajouterons tout de suite que ces cas se limitent à quelques-uns, car il ne faut pas perdre de vue que nous ne nous trouvons pas fort honorés du rôle que quelques Messieurs voudraient bien nous faire jouer.

Nos patrons n'aiment pas non plus se faire les complices de ces agissements en réservant cette porte de sortie à leurs concurrents amstellodamois.

Mais, en tous cas, l'absence de bonnes intelligences permanentes entre Anvers et Amsterdam, pouvait faire surgir l'idée que les patrons et les ouvriers anversois, formaient une réserve inépuisable pour les patrons amstellodamois, qui s'étaient mis en tête de paralyser l'action du Bond même pour l'obtention d'améliorations minimales, et de lui barrer tout à fait le chemin.

Le premier effet palpable résultant du

Congrès, c'est le fait qu'on a pris position, et énergiquement même, contre de telles menées.

Quelques cas étaient en litige. Un patron amstellodamois d'importance, après avoir subi une action à laquelle il avait dû réservé bonne suite, avait donné, par sa conduite, l'impression qu'il dirigeait toutes les marchandises tombant sous le coup de l'augmentation, sur Anvers. Cela lui était d'autant plus facile qu'il possédait dans cette ville, depuis plusieurs années, un nombre assez important d'ouvriers.

Une entrevue eut lieu entre les dirigeants de l'A. N. D. B. de l'A. D. B. et de la firme, pour parler caractérisés par une bonne courtoisie au cours desquels les choses furent discutées sincèrement et à fond.

Les associés déclarèrent qu'ils n'avaient pas eu l'intention d'échapper à l'accord intervenu. En personnes intelligentes, ils reconnaissent franchement que la seule pensée que de telles choses soient possibles, devait avoir une influence néfaste.

Ils se déclarèrent immédiatement d'accord de payer la même augmentation à Anvers pour le même travail.

Une entrevue avec une autre firme ne devait pas aboutir à ce résultat immédiatement tangible. Cette affaire était plus compliquée aussi, et la firme ne témoigna pas de la même bonne volonté que la première. A la fin de l'entretien, nous avons donné quelques jours de réflexion. Mais nous avons énoncé énergiquement et d'un commun accord notre manière de voir et nous avons fait savoir que nous ne nous en départirions pas.

**

Cette action commune n'était pas une action spontanée sans plus. Elle faisait suite à quelques entretiens entre les Comités des deux organisations, entretiens qui aboutirent aux résultats suivants :

- a) Un patron ne peut être entravé dans sa liberté de faire travailler où bon lui semble.
- b) Les ouvriers d'un centre n'aiment pas et ne doivent pas se laisser employer de façon à porter préjudice aux conditions de travail d'un autre centre.
- c) Un patron qui a soutenu un conflit avec l'organisation locale ne peut être mis en état de faire finir le travail dans un autre centre.
- d) Si une firme veut se déplacer, les Comités des deux organisations se consulteront quant aux salaires à payer.

Cette première action est considérée par les deux organisations comme un succès. D'autant plus que nous avons vu qu'un patron a franchement reconnu que nous avions raison.

Nous voici bel et bien sur le bon chemin.
L. V. B.

Toutes choses égales, celui qui a dix fois plus de biens qu'un autre doit payer dix fois plus que lui.

Celui qui a le simple nécessaire ne doit rien payer du tout et la taxe de celui qui a du superflu peut aller, au besoin, jusqu'à concurrence de tout ce qui excède le nécessaire.

J.-J. ROUSSEAU.

La nouvelle loi des Finances jugée par VOLTAIRE

Chaque Etat de l'Europe est ruiné après une guerre de sept ou huit années ; c'est que chacun a plus fait que ses forces ordinaires ne comportent. Les Etats font comme les particuliers qui s'endettent par ambition ; chacun veut aller au-delà de son pouvoir... On a souvent demandé ce que deviennent tous ces trésors prodigés pendant la guerre et on a répondu qu'ils sont ensevelis dans les coffres de deux ou trois mille particuliers qui ont profité du malheur public. Ces deux ou trois mille personnes jouissent de leurs fortunes immenses, dans le temps que le reste des hommes est obligé de gémir sous de nouveaux impôts, pour payer une partie des dettes nationales.

(VOLTAIRE, dans les *Remarques de l'Essai sur les Mœurs*. Tome XXI, page 325, de l'édition de 1783).

Dans les "Barbelés"

Jésus de Nazareth, écoute bien ceci :

Dans un réseau serré de fils armés de pointes
Un blessé, ventre ouvert, râle, exsangue et bien seul.
Un jour laiteux se lève, une aube froide pointe,
La neige sur les morts étend son grand linceul.

Le soldat est tombé non loin de la tranchée.
L'attaque a reflué sous le feu des obus.
Dans un chaos de trous, de pierres arrachées
Cent cadavres broyés gisent près du talus.

Cet homme vit encore et quatre nuits glacées
N'ont pas éteint sa voix dans son gosier fiévreux.
Il geint plus faiblement, la tête renversée
Parmi les fils de fer, sur des éclats de pieux.

Toujours plus faiblement... Mais on perçoit des râles :
Un spasme le secoue... et parfois... il vomit.
« Tuez-moi donc, salauds ! » Puis la grande nuit pâle
Confond parmi les morts ce cadavre insoumis.

Aux créneaux, les veilleurs suivent cette agonie.
La rage et la pitié leur mordent dans le cœur.
Le tragique dégoût de tant d'ignominie,
La haine de la guerre et de sa froide horreur

Revivent tout à coup au-dessus des souffrances
Dans ces corps endurcis par trois ans de combats,
De sauver le mourant, ils n'ont plus l'espérance,
Mais nul n'ose achever ce malheureux soldat...

C'est le gel du matin qui scelle ses paupières
La neige, doucement, vient délivrer sa chair :
Tout est fini, son corps glacé comme la pierre
S'allonge inerte enfin sous les cieux nus et clairs.

Jésus de Nazareth, écoute bien ceci :

Pour cet homme innocent, les heures du calvaire
Ont fait blêmir la mort. Moins lourde fut ta Croix !
Pour libérer son cœur de sa longue misère
Ce martyr a souffert bien plus longtemps que toi.

Tout lui fut abandon, silence et solitude :
Nulle femme à genoux, ne soutint sa douleur :
Nul disciple, fervent dans la sollicitude,
Sur son corps déchiré ne répandit ses pleurs.

Tu venais pour mourir, mais pour sauver le monde ;
Tu connaissais le sens rédempteur de la croix :
Mais ce soldat tombé sur les charniers immondes
Et mort dans l'abandon, n'a jamais su pourquoi.

Charles SANGLIER.

(Poèmes irrespectueux).

BRUITS & NOUVELLES

De Beers. — Le bénéfice disponible pour l'exercice clos le 30 juin se monte, y compris le solde antérieur de 407.218 livres à 2.600.648 livres, contre 1.864.220 livres l'année précédente.

Ce bénéfice sera réparti, après paiement de 258.466 livres d'income-tax, pour 800.000 livres aux actions de préférence et pour 1.099.534 livres aux actions déferred. 451.669 livres seront reportées à nouveau. Comparés à ceux de 1924, les chiffres du compte de profits et pertes s'établissent ainsi :

	1923-24	1924-25
CRÉDIT		(En liv. st.)
Compte diamants.....	3.452.541	3.348.223
Bénéfices sur valorisation du portefeuille...	4.620	554.672
Autres revenus.....	321.697	393.729

	DÉBIT
Dépenses	2.337.223
Solde bénéficiaire de l'exercice.....	1.441.635

Il apparaît au vu de ces chiffres que l'augmentation du solde bénéficiaire provient de l'importance des réalisations de portefeuille : 554.672 livres contre 4.620 livres.

En ce qui concerne la nécessité de régulariser la production, le rapport signale qu'au mois de janvier, des négociations ont eu lieu entre les représentants de la Conférence des Producteurs et le Syndicat des Diamants pour un renouvellement du Syndicat, mais ces négociations ont échoué.

Par la suite, cependant, les trois producteurs sud-Africains ont conclu un contrat pour la vente de leurs diamants pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1925 à un syndicat reconstitué qui se composait de la majorité des membres du Syndicat qui achetaient les diamants de la *De Beers* depuis plusieurs années. Les producteurs du sud-ouest africain ont fait des arrangements séparés.

Cependant, depuis la fin de l'exercice, des accords ont été conclus par les quatre producteurs de la Conférence pour la vente de leurs diamants pendant la période de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 1926 à un nouveau syndicat qui comprend certains des membres du syndicat précédent. Le fait que tous les diamants des producteurs de la Conférence sont de nouveau réunis sous le contrôle d'une seule organisation, doit assurer la stabilité du commerce des diamants.

Commentaires de la Presse. — Du *Times* : Le nouveau Syndicat du diamant a été conclu postérieurement à la clôture de l'exercice. Les ventes de diamants ont été légèrement moins importantes que précédemment, mais cette réduction a été compensée largement par des économies dans les dépenses et les bénéfices sur ventes du portefeuille ont réalisé une somme supérieure à 500.000 livres environ.

Le diamant, valeur de tout repos. — La *Westminster Gazette* fait remarquer que la stabilité des prix qu'a fait prévoir le président de Johannesburg Consolidated en conséquence de l'action du nouveau syndicat pourra stimuler la demande de pierres précieuses de la part des particuliers qui considèrent l'achat des diamants, comme un placement de leur argent.

Consolidated Diamond of South West Africa. — On s'attend, en décembre, à un dividende de 3 sh. ou de 2 sh. 6 au minimum.

Les diamants alluvionnaires. — On cable de Johannesburg que la valeur des diamants alluvionnaires recouvrés en octobre a atteint 108.000 livres; c'est le montant le plus élevé de l'année.

Les diamants du Tanganyika. — D'après des informations parvenues du territoire britannique de Tanganyika, le dépôt de diamants découvert à Mwanza s'avère de haute valeur. Parmi les pierres mises au jour se trouvaient un magnifique brillant de 5,5 carats et deux autres variant entre 4 et 2,5 carats.

Mwanza est situé sur la rive méridionale du lac Victoria-Nyanza; le chemin de fer le plus proche est celui de Dar-es-Salam, passant par Tabora pour atteindre le lac Tanganyika.

D'après un géologue sud-africain, l'existence de cette mine a quelque rapport avec les diamants alluvionnaires rencontrés sur une ligne allant de l'ouest à l'est, traversant l'Angola et le Congo Belge (où la production de petits diamants est très importante) et passant par la province belge de Ruanda-Urundi. La zone de Tabora et de Mwanza, où la cheminée diamantifère a été localisée, confirmerait la présence de gisements diamantifères importants dans l'Afrique centrale, tout en présentant un vif intérêt au point de vue géologique.

Minière de l'Aruwimi-Ituri. — Le Bulletin officiel du Congo Belge, publie le décret décrivant les quatorze concessions accordées à cette Société pour les mines de diamants, or, fer et bauxite. Ces concessions ont une durée de quatre-vingt-dix ans.

BELGIQUE.— L'index-number au 15 novembre. — D'après l'enquête du ministère de l'Industrie, l'indice du prix de détail est, à la date du 15 novembre 1925, fixé à 534 contre 533 le 15 octobre 1925.

Pour les quatre grandes villes et leur agglomération, il atteint 556 à Anvers, 567 à Bruxelles, 538 à Gand et 540 à Liège.

Par rapport à la moyenne de l'année 1921, le coût de la vie en novembre 1925 est, d'après les budgets ouvriers, en augmentation de 40,56 % à 31,23 % selon l'importance des ressources; et de 46,93 % d'après les budgets de familles bourgeoises à revenus modestes.

Le chiffre de l'index simple, le même mois, basé sur les chiffres de 1921 au lieu du mois d'avril 1914, serait en augmentation de 53,50 %.

Un aveu. — « Ce serait une faute d'atteindre le capital-travail, alors que l'organisation technique de nos entreprises s'est tant perfectionnée depuis la guerre, grâce à la loi de huit heures. »

M. NICOLLE, député réactionnaire.

(Discours à la Chambre, 16 novembre 1925).

Les « Fonctionnaires » qu'on ne supprime pas. — Il y a, dans l'armée, 6 maréchaux, 442 généraux, 6 187 officiers supérieurs, 21 760 officiers subalternes. Cela fait, au total, un officier pour dix-neuf hommes!

Il existe 35 écoles militaires.

Elles abritent 18 généraux et 2 750 officiers. Pour l'artillerie seulement, il y a l'école

supérieure technique d'artillerie, le centre d'études tactiques d'artillerie, l'école d'application d'artillerie, l'école militaire d'artillerie, le cours pratique de tir d'artillerie, les écoles pratiques de tir contre aéronefs.

Pour la marine, on compte, dans le cadre actif: 119 amiraux ou assimilés. Au cadre de réserve, il y en a 117. Il y a un officier pour 14 marins!

Tous ces parasites sont payés largement, ils ne sont d'aucune utilité, plutôt néfastes à l'humanité. A quand le coup de balai ?

Celui qui n'est pas encore syndiqué

ne collabore nullement à éléver les salaires, à améliorer les conditions professionnelles, à obtenir un traitement plus juste et plus humain.

Il est, au contraire, un obstacle au progrès.

La Vigilance s'impose

La situation actuelle impose à tout ouvrier soucieux de gagner un salaire lui permettant de vivre, à tout militant ayant sa tâche à cœur, une extrême vigilance.

Après la brusque et très importante dépréciation du franc, après la stagnation — combien relative! — qui a suivi la hausse, l'incertitude demeure complète.

Et les hésitations, les atermoiements des politiciens et des gouvernements à pratiquer la politique de décision et de courage qui s'impose, ne sont pas faits pour faire cesser cette incertitude.

Que vaudra le franc demain?

Nul ne sait...

Et chacun se demande si son travail lui procurera de quoi manger.

Certes, nous n'en sommes pas encore à la période que les Allemands ont connue, période tragique pendant laquelle la dépréciation était si rapide qu'un salaire normal le matin n'avait plus de valeur le soir.

Mais la situation est déjà assez grave pour que nous soyions sur nos gardes.

Déjà l'augmentation que nous avons obtenue se trouve dépassée par la dépréciation du franc.

Il importe donc que nous soyons prêts pour de nouvelles revendications que la situation pourrait imposer. Et, dans ce cas, il faudra qu'elles soient présentées et appliquées assez rapidement pour s'adapter à la situation du moment. Il sera peut-être nécessaire de donner pouvoir au Comité de l'Union, de fixer le taux des augmentations à demander sans procéder à la consultation habituelle de toutes les sections.

A moins que nos patrons comprenant enfin la sagesse de nos propositions, acceptent l'échelle mobile des salaires que nous leur avons proposée dès Mars 1924 et que certains d'entre eux n'ont jamais voulu envisager.

Souhaitons que les événements ne prennent pas un tour si tragique qu'ils ne soient, malgré eux, obligés d'ouvrir les yeux aux tristes réalités...

E. P.

Celui qui n'est pas encore syndiqué

et qui profite des augmentations de salaires conquises par le syndicat n'est qu'un égoïste.

Il n'a pas droit à l'estime de ses camarades.

L'histoire financière contemporaine de la France, si elle était écrite, serait faite de l'histoire d'une foule de pillages particuliers.

Marcel SEMBAT.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude et ses sections. — La situation est stationnaire. Tous les ouvriers sont occupés, et plusieurs maisons demandent des ouvriers.

— M. Rabinovitch, s'est déclaré partisan de la semaine de vacances. D'autres patrons, ont déclaré être prêts à accepter cette réforme.

— En marge des revendications, se poursuit celle concernant la taille fantaisie.

Après une volumineuse correspondance et des pourparlers interminables, il semble enfin que l'on s'achemine vers une solution.

Quelques points seulement demeurent en litige et seront tranchés incessamment. Nous espérons que nous aurons enfin un tarif suffisamment étudié pour donner satisfaction aux intéressés.

— A la dernière heure, la solution annoncée comme imminente est intervenue et nous engageons les camarades intéressés à nous demander les nouveaux tarifs de fantaisie.

— Dans l'ensemble des sections, il n'y a rien à signaler au point de vue syndical.

— Nous tenons à remercier dès à présent l'ensemble des adhérents qui, à une énorme majorité, ont compris la nécessité d'augmenter la cotisation syndicale.

La nouvelle cotisation entrera en vigueur à partir de janvier.

— La Bourse du Travail de St-Claude avait organisé une fois de plus le 18 novembre, un meeting pour protester contre les guerres du Maroc et de Syrie et contre la juridiction des conseils de guerre.

Cette manifestation s'est clôturée par l'ordre du jour suivant :

La classe ouvrière san-claudienne,
Après avoir entendu le camarade Jacquemin, délégué de la Confédération Générale du Travail,

Affirme une fois de plus son idéal de paix.
Réclame avec fermeté le désarmement général moral et matériel des peuples.

Proteste énergiquement contre les lenteurs apportées à la révision de l'organisation militaire en France.

S'élève avec indignation contre le code de justice militaire et réclame avec insistance l'abolition immédiate des conseils de guerre et des bagnes militaires.

En plein accord avec la C. G. T. elle demande à toute la classe ouvrière française organisée de faire pression sur le Gouvernement pour solutionner dans le moindre délai, les guerres immorales, ruineuses et douloureuses du Maroc et de Syrie.

Thoiry. — La situation est assez bonne. Toutefois on se plaint quelque peu de la qualité du travail.

Taninges. — L'état du métier sur la place est assez bon. Le travail est abondant et de qualité moyenne.

Felletin. — Le travail est abondant, mais la qualité laisse à désirer.

Rien de particulier à relater.
— La Coopérative a admis le principe d'une semaine de vacances payées.

Nemours. — Tout le monde travaille normalement.

— Nous avons bien reçu la poudre noire. Merci.

Lyon. — Les patrons de la place ont accepté le 15 % demandé sur toutes les catégories.

La maison Arbez accepte de donner des vacances payées par un pourcentage sur le salaire des ouvriers qualifiés qui auront travaillé la majeure partie de l'année pour elle ; d'autre part, cette maison offre à tout le personnel de l'atelier, le travail à la semaine avec vacances payées.

La maison Gauthier a fait des déclarations identiques en ce qui concerne les vacances.

— Il est rappelé aux camarades qu'il est inutile de se présenter sur la place sans la carte syndicale.

L. L.

Paris. — La situation est stationnaire sur la place.

La Chambre Syndicale ayant posé aux patrons les revendications suivantes : Semaine de 44 heures, vacances payées et moyens de trouver le remède pour parer à la dépréciation des salaires par suite de la baisse du franc, ceux-ci ont répondu ne pouvoir accorder la semaine de 44 heures en raison du manque de production actuel sur la place ; désirent remettre l'examen des vacances payées à une date plus rapprochée des dites vacances mais ne se sont pas montrés intransigeants sur l'examen d'une augmentation des salaires en raison de la baisse du franc.

Dès cette réponse les camarades parisiens se sont réunis en assemblée générale et ont voté la résolution suivante :

L'assemblée décide de charger la délégation syndicale de demander aux patrons en raison de la baisse du franc et du pouvoir d'achat des salariés une augmentation générale de 20 % tout en sauvegardant le principe de la semaine de 44 heures et des vacances payées.

— Nous avons eu la douleur de perdre un excellent camarade et un bon militant en la personne du camarade Edmond Vignot, décédé après une courte maladie.

Nous adressons un dernier salut à sa mémoire

G. B.

BELGIQUE

La situation demeure bonne. Le nombre des chômeurs est insignifiant : 116 aux dernières nouvelles.

— Nous apprenons au dernier moment que nos camarades belges viennent de demander une augmentation générale de 15 %.

HOLLANDE

La situation demeure relativement bonne sur la place d'Amsterdam, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte en consultant les statistiques qui accusent un nombre de chômeurs peu élevé.

Celui qui n'est pas encore syndiqué

qui doit cependant vivre du travail de ses mains, doit comprendre qu'il se doit à lui-même et à ses collègues de travail de s'unir avec eux afin d'améliorer en commun leurs conditions de travail et de salaire, afin d'obtenir des conditions de travail plus humaines.

Il doit adhérer immédiatement à notre syndicat.

COMPTE-RENDU FINANCIER du Bal donné à Paris le 24 Octobre 1925 au profit du « RAYON DE SOLEIL »

RECETTES	
Vente des cartes	3.140 »
Vente des cotillons	392 95
Don de MM. Asscher	200 »
Don de M. Manoukian	50 »
Don de M. David-Nillet	50 »
Don « Les Diamantaires Réunis »	70 »
Rober Green	17 85
Smekens	10 »
Mitadjian	3 »
Total des Recettes	<u>3.933 80</u>
DÉPENSES	
Location de la salle	811 »
Droits des pauvres	200 »
Droits d'auteur	117 75
Achat des cotillons	232 25
Jazz-band	756 »
Impression des cartes	60 »
Police	20 »
Frais de déplacements	17 85
Total des Dépenses	<u>2.214 85</u>
RÉCAPITULATION	
Recettes	3.933 80
Dépenses	2.214 85
Bénéfice net	<u>1.718 95</u>

Maurice CANET, A. LE BON.

**

La Commission de contrôle après avoir examiné les comptes du camarade Alexandre Le Bon reconnaît leur parfaite exactitude et conclut à leur adoption.

Pierre LE BON, Robert GREEN.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois (Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Pourcentage sur cotisations :	
Narcisse Saveret, 2 fr. 80 ;	
Robert Monneret, 7 francs.	9 80
Mme Ayer, Châtillon-de-Michaille (excéd. sur abon ¹) ..	2 »
Jules Delorme, Coligny	5 »
Alix Rousset, St-Claude	5 »
Anonyme, St-Claude	20 »
Mme Nannet-Trouillet, Montréal	2 »
Anonyme, atelier Gauthier, Lyon	5 »
Une trouvaille	1 »
Mme Thérèse Lugand, Lunéville	3 40
Vente du matériel provenant de la Coopérative Les Moulins	73 »
Produit du bal du Rayon de Soleil, à Paris	1.719 »
Total	1.845 20
Liste précédente	105.256 45
Total à ce jour	<u>107.101 65</u>

Merci à tous ces généreux donateurs.

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Service des Assurances-Accidents

Nous appelons l'attention de tous les camarades adhérents sur l'intérêt que présente pour eux le service d'assurances-accidents que nous avons institué l'an dernier.

Malgré le petit nombre de camarades assurés, nous avons eu déjà à régler deux accidents :

1^o Un accident d'automobile pour lequel l'assuré a touché une somme de 735 francs.

2^o Un accident de travail survenu à un ouvrier à domicile pour lequel il a touché 375 francs.

Le total des primes versées s'élève à 76 francs pour le premier ; à 34 francs pour le second.

On voit combien les accidents sont fréquents et que l'assurance est une mesure de prévoyance et de sagesse pour tous les ouvriers.

Pour s'assurer, s'adresser à la Permanence qui se tient à la disposition pour tous renseignements.

LA CURÉE

Ce sera la honte de notre époque que des milliers de Français aient joué sans vergogne contre la monnaie nationale. Ah ! si l'on osait publier les livres des agents de change, quel immense dégoût nous viendrait à découvrir que d'honnêtes gens, ardemment patriotes, des parangons de civisme et de vertu ont rempli les caisses à ce jeu. J'ai entendu, dans une maison honorable, un sénateur se féliciter de l'avoir conseillé à une dizaine d'invités de marque.

« Je vous l'avais bien dit, répétait-il en exultant ; il faut vendre du franc, il faut vendre, c'est encore temps, allez-y ! »

Le misérable, dans son inconscience, ne se rendait pas compte qu'il méritait la perte.

Qui dira aujourd'hui les effroyables ravages que l'appât du gain a causé dans la conscience publique ! Ces âmes de capitalistes, elles sentent la pourriture et la mort. On entoure de tant de considération les tenants de la fortune, on assiste à des élévations si brusques, certains se livrent à de si folles prodigalités que la masse est dévorée par la frénésie de l'argent. Quand vous lisez qu'un monsieur a perdu une fortune sur un banco, ne sentez-vous pas que la rage de s'enrichir mord à la gorge des milliers d'individus.

Quand on a sacrifié à cette religion du Veau d'or, l'âme n'est plus qu'un bourbier putride.

Jean de PIERREFEU.

(L'Antiplutarque).

La Valeur du Franc

Le 7 Décembre un franc valait :

A Londres	0 20
A New-York	0 19
A Bruxelles	0 84
A Barcelone	0 26
A Rome	0 95
A Genève	0 20
A Amsterdam	0 20

CONTRE LA TUBERCULOSE FAISONS-NOUS UNE BONNE POITRINE

C'est entendu : contre le fléau qui, au sens littéral du mot, décime l'humanité, il faut employer les armes médicales les plus perfectionnées et les réformes sociales les plus courageuses.

Il faut que les laboratoires nous dotent, en plus des médicaments et des traitements qui ont déjà fait preuve d'une efficacité relative, du vaccin qui s'opposera victorieusement à la germination du bacille tuberculeux.

Il faut que les pouvoirs publics améliorent les conditions de la vie populaire, assurent l'hygiène autour des berceaux, dans les écoles, dans les ateliers ; il faut supprimer les taudis, abolir l'alcoolisme.

Quand tout cela sera fait — le ferons-nous jamais ? — nous aurons peut-être vaincu la tuberculose...

Mais, en attendant une libération qui dépend de si grands travaux et qui suppose tant de généreuse activité à nos gouvernements, n'est-il pas sage que chacun compte un peu sur soi-même pour se mettre à l'abri de l'affreux mal, pour se rendre réfractaire à la culture du meurtrier microbe ?

D'autant que ce n'est pas difficile.

Il ne s'agit pas de manger des aliments stérilisés, d'éviter la contagion par des précautions minutieuses et quelque peu ridicules.

Le bacille est partout ; on ne peut l'éviter. Et s'il faut se soustraire aux contaminations massives auxquelles exposent le taudis et certaines nourritures malpropres, on ne peut empêcher que quelques-uns de ces innombrables miasmes pénètrent en nous, puisque dans la rue, dans les appartements, dans les véhicules des transports en commun, dans les grands magasins, dans les théâtres, dans tous les lieux de réunion publique, nos poumons ruminent nécessairement le même air qu'une foule de malades.

Ce qu'il faut, c'est se faire une poitrine où la graine homicide ne puisse germer ni pululer.

Affection contagieuse et maladie sociale, la tuberculose ne peut s'attaquer qu'aux individus atteints d'insuffisance respiratoire ; et cette insuffisance résulte du mauvais développement du thorax ou de sa médiocre utilisation.

Les poumons sont faits pour respirer largement, à fond ; pour fournir à notre organisme l'oxygène qui entretient sa vie et pour le débarrasser de l'acide carbonique, déchet de ses combustions intérieures.

Cet échange gazeux peut se faire à des taux fort variables. Il y a des poitrines qui disposent d'une capacité de six litres ; d'autres n'en ont que trois ; et, chez certains tarés et malades, cela descend à moins d'un litre.

Ces différences tiennent beaucoup moins au volume des poumons qu'à la mobilité du thorax. Quand une poitrine s'ouvre et se ferme largement, grâce à l'étendue du mouvement de ses côtes et de son diaphragme, le tissu spongieux des poumons se dilate largement, puis se resserre à fond ; l'air déploie et baigne tous ses avéoles.

Au contraire, quand le thorax est inerte, quand ses côtes, surtout les supérieures, se meuvent à peine sur leur articulations, les

poumons restent toujours à demi comprimés dans leur loge ; ils ne débitent que la quantité d'air juste suffisante pour entretenir la vie. Un grand nombre d'avéoles, ratatinés sur eux-mêmes, ne servent à rien.

C'est dans de tels organes, qui manquent à leur fonction, qui dégénèrent faute de travailler, que le bacille de la tuberculose trouve son meilleur terrain de culture. Sur ces tissus dévitalisés, dans l'air stagnant de cette poitrine immobile, il germe, prolifère, étend sa sournoise conquête. Et quand l'organe engourdi se décide à réagir devant le progrès de l'invasion, il est trop tard ; le terrible ennemi est maître de la place.

Pauvre adversaire, pourtant, que ce bacille, pour des poumons souples et largement aérés ! Il ne s'est pas plutôt aventuré sur ce territoire que, noyé dans des humeurs corrosives, appréhendé par de vigoureux « leucocytes », il est oxydé, brûlé, volatilisé par le vaste courant d'oxygène qui balaie incessamment tous les recoins des poumons.

Or, une bonne poitrine n'est pas un don du hasard, un beau cadeau que la nature fait à ses privilégiés, et dont elle prive ses parias.

Les mauvaises poitrines, les thorax étriqués, les insuffisances respiratoires sont, ayant tout, des conséquences du manque de culture physique.

On n'apprend pas aux enfants à respirer, alors que la sédentarité scolaire réduit anormalement leur activité pulmonaire.

Les adultes, tenant l'effort physique pour inutile, sinon dangereux, ne font jamais appel à l'entièrre amplitude de leur jeu thoracique.

Mais il n'y a nulle obligation à laisser ses poumons s'abîmer ainsi dans l'inaction.

Tout le monde peut apprendre à respirer, c'est-à-dire à déployer par des inspirations complètes tous les alvéoles pulmonaires, puis à les vider de tout air stagnant par des expirations menées à fond.

Tout le monde peut développer par l'exercice les muscles qui mobilisent la poitrine, qui relèvent et abaissent les côtes, et s'assurer ainsi une grande amplitude thoracique.

Tout le monde, après s'être initié à une bonne technique respiratoire et avoir acquis une musculature normale, peut soumettre régulièrement son corps à des exercices qui entraînent une ventilation intense des poumons... ■

Et, si tout le monde faisait ainsi, la tuberculose ne trouverait plus une poitrine où vivre et prospérer.

Docteur RUFFIER.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

	ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 5 au 11 Octobre ...	11.991	140	
Du 12 au 18 — ...	12.072	112	
Du 19 au 25 — ...	12.034	122	
Du 26 Oct. au 1 ^{er} Nov. ...	12.061	124	

	AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 19 au 25 Octobre ...	5.773	427	
Du 26 Oct. au 1 ^{er} Nov. ...	5.780	416	
Du 2 au 3 Novembre ...	5.734	418	
Du 9 au 15 — ...	5.700	457	
Du 16 au 22 — ...	5.713	464	

Les 464 chômeurs d'Amsterdam, pour la semaine du 16 au 22 novembre, se répartissent ainsi :

28 scieurs ; 116 polisseurs de brillants ; 55 sertisseurs de brillants ; 105 débruteurs ; 64 polisseurs de roses ; 23 sertisseurs de roses ; 50 débruteurs de roses ; 6 chatoniers et polisseurs de non recoupés et 17 cliveurs.

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, pour la semaine du 30 Novembre au 6 Décembre a été fixé comme suit :

Boort	le carat	8	" florins.
Débris de cliveurs	—	6 40	"
Eclats	—	3 20	"
Poudre pure....	—	3 20	"

**

En raison des incessantes fluctuations du change, il est vain de publier l'équivalent des prix du boort en francs français, car, le plus souvent, les prix indiqués ne correspondent plus à la réalité lorsqu'ils sont publiés.

Indiquons seulement que le 28 novembre le cours du florin est : 10,38.

A la dernière minute, nous apprenons que pour la semaine du 7 au 13 décembre, le cours du boort a été fixé à florins : 7,80.

PAS DE POLITIQUE

Nous recevons, avec prière d'insérer, l'article suivant du camarade Thomas, de Paris, qui essaie de définir le mot « politique » et de prouver que bon gré, mal gré, tout individu fait de la politique ne serait-ce qu'en défendant ses intérêts matériels, forcément opposés aux intérêts d'hommes classés dans une autre catégorie sociale.

C'est évident, et chacun le sait. Mais, le mot politique est beaucoup plus employé dans son sens restrictif, et exprime la politique des partis, la politique des politiciens.

Or, c'est de cette politique-là que les travailleurs, déclarent ne pas vouloir dans leurs assemblées syndicales, dans leurs mouvements de grève.

Et nous déclarons avec eux que les partis n'ont rien à faire chez nous, que royaliste, socialiste ou communiste, tout travailleur doit laisser à la porte son étiquette, comme d'ailleurs ses opinions religieuses, lorsqu'il franchit le seuil de la maison syndicale.

E. P.

Contrairement à l'opinion de beaucoup de camarades qui prononcent ces mots, sans en connaître le sens exact et qui croient trouver des paroles définitives, pour définir leurs pensées, je me crois obligé en tant que militant de les mettre en garde et réfléchir dans l'intérêt de tous. Ces camarades dans leurs discussions personnelles ou bien dans les assemblées générales quand ils discutent une question d'ordre économique et que celle-ci s'étend un peu dans le domaine politique, pour marquer leur compréhension (qui n'en est pas une), s'écrient avec une assurance incontestable : « Oh ! moi, je ne fais pas de po-

lifique ». Puis quand on leur demande de faire un geste de solidarité, de protester contre une iniquité qui gêne les intérêts moraux et physiques de la classe ouvrière et paysanne, ces camarades trouvent une autre formule sublime : « pas de grève politique » mais si le geste demandé était pour leur porte-monnaie, un 10 % par exemple, ils ne trouaient plus d'autres formules et viennent assister en masse aux réunions. Allons camarades une fois pour toutes, portons ici même la discussion et examinons ensemble ce mot « politique ».

Ce mot, est l'expression de toutes les questions économiques intéressant la marche des pays, de sociétés commerciales, industrielles, agricoles, tout ce qui rattache, les avantages et les inconvénients surtout pour la classe ouvrière, même chez soi nous faisons de la politique : qui consiste à boucler son budget et à ne pas tomber malade, enfin à avoir le meilleur bien-être possible pour les siens et soi-même. Or, pour obtenir ce bien-être matériel, il faut posséder un moral et une mentalité qui nous guide afin de le conquérir et de le défendre : c'est aussi de la politique.

Nos adversaires, eux ont une mentalité et une politique qui sert leurs intérêts ; nous en subissons les effets chaque jour, et ainsi de suite jusqu'à la fin de notre existence, surtout quand celle-ci est prématurée, avec la guerre par exemple.

La guerre, c'est l'abîme au fond duquel se trouve encore le mot politique, c'est la solution qu'emploient nos capitalistes quand ils ne sont pas d'accord pour se partager des pays, avec leur main-d'œuvre, les mines, les terres, c'est aussi le résultat de la surproduction, oui camarades, en effet. Quand un pays a surproduit pendant de longues années et qu'il a des marchandises qu'il ne peut consommer, il cherche des débouchés dans les autres pays infériorisés, seulement il n'est pas tout seul il se trouve concurrencé par un autre pays, des difficultés commerciales surgissent, puis politiques, la tension s'accentue dans les relations diplomatiques, l'opinion publique préparée par les journaux et en fin de compte, une étincelle qui nous déchaine la guerre : fille du régime capitaliste.

Quant à la grève, quelle qu'elle soit, elle est toujours politique : ainsi pour une augmentation de salaires, pour des conditions d'hygiène, pour la diminution des heures de travail etc..., vous faites une politique digne de vous, et pourquoi ne continuez-vous pas sur les autres questions qui vous touchent plus ou moins de près.

Regardez les patrons quand ils prononcent un lock-out pour obtenir une diminution de salaires sur leurs ouvriers, je crois bien que c'est de la politique cela. Regardez encore vos maîtres quand ils nous font la vie chère et les impôts, alors qu'eux ils jouissent dans un luxe qu'ils ont volé, alors ils vous marchandent votre misère, c'est un résultat politique. Enfin, regardez ceux qui puent le cadavre, tous ces charognards galonnés qui s'en vont finir leurs jours dans les conseils d'administration de banques, ou sociétés minières etc., après avoir fait massacrer au loin ou ici des travailleurs qui ne demandent qu'une chose, vivre en paix et de leur travail.

Camarades, comprenez-vous, maintenant que vous participez à la politique malgré vous ? Sachez, faire la vôtre, celle de votre classe et nous abattrons le capitalisme qui finit sa mission historique.

M. THOMAS.

La Société "ADAMAS"

demande de BONS POLISSEURS pour travailler
dans ses ateliers de Saint-Claude et d'Avignon

AVANTAGES OFFERTS :

Bruts de 1^{re} qualité, boort en grain et pilé à 36 fr. le carat.
% supplémentaire en cas de bruts inférieurs.

Frottage des plateaux.

Participation à la répartition statutaire du 25 % des bénéfices attribués au travail.

Les ouvriers au-dessous de 30 ans, pouvant produire un bon travail, peuvent devenir sociétaires en versant un droit d'entrée de 500 francs et une action de 1.000 francs.

Caisse de retraite, Caisse de maladie, Assurance accidents de travail, Assurance en dehors des accidents de travail, Ecole professionnelle pour apprentis et perfectionnement. 13 12

La Société « ADAMAS »

Tient à la disposition de l'industrie pipière ou autre un choix de diamants industriels à bas prix, pouvant être taillé au gré des clients ; retaillée et utilisation maximum.

ON DEMANDE ouvriers diamantaires pour tailler de l'industriel.

E. BONNAUD

32, Rue Grange-aux-Belles, PARIS

M. Marcel RACLE

18, Rue du Collège à SAINT-CLAUDE
demande de bons ouvriers pour toutes grosses.

OUVRIER DÉBRUTEUR

capable et sérieux est demandé pour aller travailler sur la place de Felletin.

S'adresser Coopérative La Felletinoise, à Felletin (Creuse).

HUILE SPÉCIALE POUR DIAMANTAIRES

Tient à la meule sans l'encaisser

Facilite le polissage

L'essayer c'est l'adopter

S'adresser au Camarade Aimé VINCENT, atelier Paul REY, rue Auguste Lançon, à St-Claude (Jura).

MATÉRIEL A VENDRE

au bénéfice du RAYON DE SOLEIL

A VENDRE matériel pour diamantaires, provenant de la Coopérative Les Moulins, comprenant :

20 places, à vendre en bloc ou par lots de cinq places au minimum.

Tenailles et pinces diverses ; chevillons (bois de meule) ; dops (coquilles) ; lampes à pétrole et matériel divers.

Le tout à des prix très avantageux.

Les sommes produites seront versées intégralement à la caisse du Rayon de Soleil.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Léon VILLE, Syndicat des Ouvriers Diamantaires, Maison du Peuple, St-Claude.

ON DEMANDE bons ouvriers diamantaires connaissant ou désirant apprendre la taille fantaisie aux pièces ou à la semaine.

Conditions avantageuses. Travail et bons salaires assurés.

S'adresser à MM. JAILLOT et PONARD, 15, Avenue de Belfort, St-Claude.

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières
Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude